

GESTION LOCATIVE

BARÈME MANDAT / LOTS D'HABITATION - PARKING

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
■ Honoraires de base - sur la base du total des encaissements mensuels par lot (minimum facturation 20 € TTC)	7,00%	8,40%
■ Honoraires de Garantie des Loyers Impayés - base du total des encaissements mensuels par lot	2,90%	3,48%
■ Honoraires de Garantie d'Occupation - base du total des encaissements mensuels par lot	1,80%	2,16%
■ Frais fixes de gestion (par mois et par immeuble géré)	5,00 €	6 €

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES / Lot isolé	€ HT	€ TTC
Gestion administrative		
■ Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, congés bailleur...)	166,67 €	200 €
■ Frais suivi dossier permis/autorisation de louer	107,50 €	129 €
■ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire <i>(dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)</i>	333,33 €	400 €
Gestion financière		
■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	50,00 €	60 €
■ Frais d'arrêté de compte locataire suite congé vente/reprise	108,00 €	129,60 €
■ Frais pour aide à la déclaration des revenus fonciers :		
▪ par an et par immeuble géré : 1 lot	100,00 €	120 €
▪ par lot complémentaire sur un même immeuble	4,67 €	5,60 €
■ Frais pour aide à la déclaration des revenus de location meublée (BIC) :		
▪ par an et par immeuble géré : 1 lot	100,00 €	120 €
▪ par lot complémentaire sur un même immeuble	4,67 €	5,60 €
Gestion technique		
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire	
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé	115,83 €	139 €
■ Réalisation de la visite virtuelle 360°	42,50 €	51 €
Représentation et procédure		
■ Autres prestations occasionnelles <i>(représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)</i>	à la vacation horaire	

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES / Immeuble Total	€ HT	€ TTC
Gestion immeuble		
<i>Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles</i>		
■ Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)		
▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots	58,33 €	70 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots	107,50 €	129 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	160,00 €	192 €
■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...	à la vacation horaire	
Gestion technique		
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire	
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé	115,83 €	139 €
Vacation Horaire	100,00 €	120 €

Barème en vigueur au 02-2026 pour tout mandat de gestion locative conclu ou renouvelé expressément à compter de cette date.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

FONCIA ROUSSILLON, société par actions simplifiée au capital de 11 390 € dont le siège social est à Perpignan (66 000) - 16 Espace Mediterranee, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le n° 316 539 030.

GESTION LOCATIVE

BARÈME MANDAT / LOTS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire) € HT € TTC

■ Honoraires de base - sur la base du total des encaissements mensuels par lot	7,00%	8,40%
■ Frais fixes de gestion (par trimestre et par immeuble géré)	15,00 €	18 €

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES € HT € TTC

Gestion administrative		
■ Honoraires de rédaction d'acte : bail, avenant et renouvellement (facturés à chaque partie) :		
▪ Honoraires de rédaction de bail (sur le loyer annuel HT et HC) <i>Minimum de facturation 400,00 € TTC</i>	5,42 %	6,50 %
▪ Honoraires de rédaction d'avenant au bail : notamment révision triennale, subrogation, résiliation anticipée	333,33 €	400 €
▪ Négociation et rédaction de renouvellement de bail avec ou sans variation de loyer (sur le loyer annuel HT et HC) <i>Minimum de facturation 400,00 € TTC</i>	5,42 %	6,50 %

Gestion financière

■ Frais de déclaration de TVA (par déclaration)	50,00 €	60 €
■ Frais pour aide à la déclaration des revenus fonciers :		
▪ par an et par immeuble géré : 1 lot	100,00 €	120 €
▪ par lot complémentaire sur un même immeuble	4,67 €	5,60 €
■ Traitement et analyse d'une cession de fonds de commerce ou de droit au bail, négociation d'un protocole de résiliation, information triennale des travaux au locataire, traitement et analyse d'une fin de bail dérogatoire	à la vacation horaire	

Gestion technique

■ Suivi de travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire	
■ Frais visite patrimoniale avec rapport détaillé selon superficie du local :		
▪ 0 à 250 m ²	115,83 €	139 €
▪ au-delà de 251 m ² (au delà d'une heure)	à la vacation horaire	
■ Réalisation de la visite virtuelle 360 °	42,50 €	51 €

Représentation et procédure

■ Autres prestations occasionnelles <i>(représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)</i>	à la vacation horaire	
--	-----------------------	--

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES / Immeuble Total € HT € TTC

Gestion immeuble *Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles*

■ Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)		
▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots	58,33 €	70 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots	107,50 €	129 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	160,00 €	192 €
■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...	à la vacation horaire	

Vacation Horaire 100,00 € 120 €

Barème en vigueur au 02-2026 pour tout mandat de gestion locative conclu ou renouvelé expressément à compter de cette date.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

FONCIA ROUSSILLON, société par actions simplifiée au capital de 11 390 € dont le siège social est à Perpignan (66 000) - 16 Espace Mediterranee, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le n° 316 539 030.